

Amendement au projet de budget primitif pour 2009

Le récent développement de la crise en Bretagne conduit la Région, dans le cadre de ses compétences, à prendre sa part dans le maintien de l'activité économique sur son territoire.

Après une première initiative lors de la session d'octobre, à l'occasion de laquelle le conseil régional a affecté 3 millions d'euros supplémentaires à Oséo, dans ces circonstances difficiles, je vous propose d'amender le projet de budget primitif pour renforcer certaines mesures. Ces dernières seront directement opérationnelles, et permettront de contribuer au soutien de certains secteurs fragilisés.

Ces ajustements du budget n'ont pas pour conséquence d'accroître les charges de fonctionnement, ni d'engager la Région sur des politiques nouvelles. L'objectif de cet amendement est de permettre la mise en œuvre précoce de chantiers déjà prévus et de rendre possible une accélération des délais de paiement aux entreprises. Un effort est également prévu en matière de formation professionnelle, notamment pour faciliter les actions de reclassement.

Ainsi, les amendements au projet de budget que je vous propose conduisent à accroître les crédits de la section d'investissement de 12 000 000 € en AP et 11 000 000 € en CPI, financés par une augmentation de l'autorisation de recours de l'emprunt.

Une inscription complémentaire de 2 000 000 € en fonctionnement est également prévue en matière de formation professionnelle, financée par la minoration d'une autre charge.

La synthèse de ces propositions est présentée dans le tableau ci-dessous.

Inscriptions complémentaires de dépenses au projet de BP 2009

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CPI	AE	CPF
Prog 211 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	3 000 000 €	3 000 000 €		
Prog 212 - Stimuler l'innovation et l'économie de la connaissance	1 000 000 €	1 000 000 €		
Prog 224 - Développer le partenariat avec les entreprises...	500 000 €	1 000 000 €		
Prog 312 - Former tout au long de la vie			2 000 000 €	2 000 000 €
Prog 421 - Améliorer le cadre bâti des lycées publics		1 500 000 €		
Prog 511 - Développer le transport ferroviaire...			- 2 000 000 €	- 2 000 000 €
Prog 531 - Moderniser les ports à vocation régionale	1 500 000 €	1 500 000 €		
Prog 711 - Accompagner et structurer les équipes artistiques...	6 000 000 €	2 000 000 €		
Prog 803 - Faciliter l'accès au logement pour tous...		1 000 000 €		
TOTAL	12 000 000 €	11 000 000 €	0	0

Pour chacun des programmes concernés, les inscriptions complémentaires sont détaillées dans la suite de ce rapport. Les conclusions budgétaires relatives à chaque programme se substituent ainsi aux propositions budgétaires initiales.

I. Modification apportée aux prévisions de recettes

Pour assurer l'équilibre entre recettes et dépenses d'investissement, je vous propose d'accroître l'autorisation de recours à l'emprunt de 11 000 000 euros, portant l'autorisation prévue au projet de budget primitif à 150 800 000 euros.

En tenant compte de cet amendement, et par grandes catégories, il vous est donc proposé d'adopter les inscriptions de recettes suivantes :

Crédits globalisés de l'Etat	370 598 000 €
Ressources internes	25 969 000 €
Ressources d'intervention	37 517 000 €
Fiscalité régionale¹	331 616 000 €
Fiscalité transférée (TIPP², CDA³)	173 100 000 €
Subvention globale	10 000 000 €
Emprunt à autoriser	150 800 000 €

Soit un niveau de recettes réelles totales de 1 099 600 000 €.

¹ Dont part modulée de la TIPP.

² Part compensation des transferts de compétences.

³ Contribution Développement de l'Apprentissage.

PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2009

Recettes

en euros

	Budget primitif 2008	Projet de BP 2009
Crédits globalisés de l'Etat	367 530 000	370 598 000
Dotations	354 929 000	358 291 000
<i>DGF</i>	246 246 000	250 910 000
<i>Formation professionnelle et apprentissage (DDRFP)</i>	71 985 000	71 783 000
<i>Enseignement (DRES)</i>	20 957 000	20 858 000
<i>DGD</i>	15 741 000	14 740 000
Compensations de fiscalité directe	12 601 000	12 307 000
<i>Taxe d'habitation</i>	7 493 600	7 644 000
<i>Taxe sur le foncier bâti</i>	1 509 700	1 648 000
<i>Taxe sur le foncier non bâti</i>	1 306 900	1 071 000
<i>Taxe professionnelle</i>	2 290 800	1 944 000
Ressources internes	20 701 000	25 969 000
Remboursement d'avances et produits financiers	8 731 000	8 969 000
Fonds de compensation de la TVA	11 970 000	17 000 000
Ressources d'intervention	40 703 000	37 517 000
Participations aux services de restauration et d'hébergement	6 630 000	6 830 000
Participations aux investissements portuaires (hors DGD)	12 400 000	9 900 000
Participations aux pôles de compétitivité	3 500 000	3 500 000
Fonds social européen	6 000 000	6 000 000
FNDMA (fonds apprentissage)	7 973 000	7 887 000
Autres participations	4 200 000	3 400 000
Fiscalité régionale	321 822 000	331 616 000
Fiscalité directe	198 268 000	205 643 000
<i>Taxe professionnelle</i>	121 215 000	125 460 000
<i>Taxe sur le foncier bâti</i>	76 545 000	79 662 000
<i>Taxe sur le foncier non bâti</i>	508 000	521 000
Fiscalité indirecte	123 554 000	125 973 000
<i>TIPP - Modulation régionale</i>	37 690 000	37 700 000
<i>Cartes grises</i>	85 864 000	88 273 000
<i>Permis de conduire</i>		
Fiscalité transférée	165 444 000	173 100 000
TIPP - Tarifs transférés	136 100 000	142 000 000
Contribution au développement de l'apprentissage	29 344 000	31 100 000
Total hors emprunt	916 200 000	938 800 000
Emprunt	151 500 000	150 800 000
Total hors subvention globale	1 067 700 000	1 089 600 000
Subvention globale		10 000 000
TOTAL	1 067 700 000	1 099 600 000

II. Modifications apportées aux propositions de dépenses par programme

Programme n° 211

>Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Des financements complémentaires apportés au programme 211 permettront en 2009 d'accélérer les opérations d'investissement en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche inscrites au contrat de projet 2007-2013. Ils seront apportés en contrepartie de l'effort que l'Etat annonce sur ces mêmes opérations. Cette inscription d'autorisation de programme et de crédits de paiement ne crée pas à proprement dit d'engagements nouveaux pour la Région, mais anticipe la mise en œuvre du contrat de projet. L'impact de cette initiative du conseil régional dépendra toutefois du respect par l'Etat de son engagement à accélérer lui-même ses efforts.

D'autre part, grâce à cet abondement de crédits, la Région pourra engager dès 2009 l'amorçage du projet de campus numérique dit « prometteur ». Ce projet est porté par l'UEB et très fortement soutenu par les collectivités bretonnes. Selon des informations qui restent à confirmer, il serait financé par l'Etat à hauteur de 30M€ sous forme de partenariat public-privé à partir de sa mise en place en 2010. L'engagement préalable rapide de la Région est indispensable pour permettre le lancement du projet et assurer la lisibilité de la recherche et de l'enseignement supérieur breton au niveau national et européen.

En conclusion, et suite à mon amendement aux propositions initiales, je vous propose sur le programme 211 « Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur » :

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 17 970 000 € au titre de l'exercice 2009 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 13 885 000 € au titre de l'exercice 2009 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement de 14 150 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 13 155 000 € ;

Programme n° 212

> Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance

Le contexte actuel de crise économique génère le risque de voir reportés de nombreux projets d'investissement, nécessaires au développement de l'innovation sur le territoire breton.

Il est donc utile de développer les mesures d'accompagnement public de la R&D et de l'innovation, afin d'aider les entreprises bretonnes à maintenir un niveau élevé de compétitivité. L'accélération de la mise en place du schéma régional de l'innovation est donc particulièrement opportune, et il est proposé d'en accroître encore les moyens pour 2009, afin d'accompagner les entreprises dans leurs démarches innovantes.

Cet effort devrait permettre en outre de faciliter les actions de diversifications de PME dans les secteurs les plus impactés par la crise. Ces interventions en 2009 doivent avoir un effet contra-cyclique opportun.

Je vous propose donc de rajouter 1 000 000 d'euros en autorisation de programme et crédits de paiement sur ce programme, en plus des prévisions initiales.

En conclusion, et suite à mon amendement aux propositions initiales, je vous propose sur le programme 212 « Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance » :

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 3 300 000 € au titre de l'exercice 2009 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 13 880 000 € au titre de l'exercice 2009 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement de 3 300 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 14 370 000 €.

Programme n° 224

> Développer le partenariat avec les entreprises bretonnes pour améliorer la qualité de l'emploi

Les répercussions de la crise économique et financière touchent progressivement plusieurs secteurs importants de l'économie bretonne que sont l'automobile, le bâtiment, les TIC et les Télécommunications, l'agro-alimentaire. D'autres secteurs-clés comme la construction navale et le nautisme pourraient être également prochainement concernés.

Dans ce contexte, il est apparu indispensable de renforcer les capacités financières des entreprises et de faciliter leur accès au crédit. C'était le sens de la décision prise par la Région dès la session d'octobre en renforçant l'affectation au fonds régional de garantie porté par OSEO Bretagne de 3M€.

Compte tenu de l'ampleur du phénomène de crise attendu et afin de favoriser le maintien d'un emploi de qualité en Bretagne, nous souhaitons aujourd'hui renforcer les moyens financiers soutenant la consolidation de la structure financière des PME, et permettant le financement de leur diversification.

Ces moyens permettront de financer des plans d'actions qui découlent des démarches de réflexion stratégiques par filières engagées au sein de l'Agence Economique de Bretagne et de construire une réponse favorisant à moyen et long terme l'adaptation des entreprises bretonnes, et plus particulièrement les PME, en renforçant leur capacité d'anticipation stratégique.

En conclusion, et suite à mon amendement aux propositions initiales, je vous propose sur le programme 224 « Développer le partenariat avec les entreprises bretonnes pour améliorer la qualité de l'emploi » :

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 10 200 000 € au titre de l'exercice 2009 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 4 905 000 € au titre de l'exercice 2009 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement de 11 400 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 4 405 000 € ;

Programme n° 312

>Former tout au long de la vie

De nombreux plans de sauvegarde de l'emploi sont annoncés ou engagés dans différents lieux de Bretagne. Ils concernent divers secteurs de l'économie : l'industrie métallurgique et notamment la filière automobile dans neuf pays, la filière agro-alimentaire, et par voie de conséquence, les secteurs des services directement concernés par ces activités à commencer par celui des transports.

Dans ce contexte, de nombreuses concertations se déroulent en vue de constituer une réponse publique à cette crise sociale. La dimension humaine de cette problématique est très prégnante et c'est pourquoi dans le cadre de sa gouvernance de la formation, la Région a conçu et mobilise des modalités d'intervention innovantes, en complémentarité de l'engagement normal de l'Etat et des entreprises.

Dans sa dimension formation, le plan de relance est dédié à la mise en place d'actions collectives de formation au service des personnes, de l'économie et des territoires. Ces actions de formation co-construites avec l'ensemble des acteurs concernés (service public de l'emploi, partenaires sociaux), seront centrées sur les préoccupations des personnes touchées par ces mutations économiques. Elles viseront tout particulièrement l'accompagnement des actions de reclassement.

Ces actions de formation seront de différentes natures :

- aide à l'élaboration de projets professionnels pérennes,
- formations pré-qualifiantes préparatoires à des actions qualifiantes « classiques », ou visant l'acquisition de premières compétences professionnelles dans le but de conclure immédiatement un contrat de travail en alternance,
- formations qualifiantes liées aux métiers en tension, en veillant à permettre une insertion durable dans l'emploi.

Les programmes budgétaires de la Région et plus particulièrement le programme 312 intitulé « Former tout au long de la vie » est concerné par le développement de ces actions en faveur des personnes licenciées ou menacées dans leur emploi. C'est la raison pour laquelle il vous est proposé, par cet amendement, d'abonder les inscriptions budgétaires du programme 312 de 2 000 000 euros, en autorisation d'engagements et crédits de paiement.

En conclusion, et suite à mon amendement aux propositions initiales, je vous propose sur le programme 312 « Former tout au long de la vie » :

- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 68 750 000 € au titre de l'exercice 2009 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 63 350 000 €.

Programme n° 421

> Améliorer le cadre bâti des lycées publics

Le programme prévisionnel des investissements immobiliers (PPI) pour les lycées publics bretons, adopté en 2005 pour cinq années, sera achevé fin 2009. Le taux de réalisation constaté fin 2008 est conforme aux prévisions. Plus de 321 M€ ont été affectés depuis 2005 et 91,5 M€ seront ajoutés à l'enveloppe pluriannuelle en 2009. Ainsi, de 2005 à 2009, 412,5 M€ auront été mobilisés pour améliorer le cadre bâti des lycées.

Les engagements financiers sont tenus et les calendriers sont aussi respectés. L'état d'avancement des dossiers à l'étude permet d'affirmer, d'ores et déjà, que l'essentiel des travaux prévus au PPI seront livrés ou en voie d'achèvement fin 2009.

En effet, l'année prochaine sera marquée par de nombreux chantiers, répartis sur l'ensemble du territoire régional et réalisés majoritairement par des entreprises locales. Ainsi, en améliorant le patrimoine bâti des lycées, la Région soutient aussi l'économie bretonne. Il est admis par les représentants des professionnels que le montant des investissements consacrés chaque année par la collectivité régionale aux travaux dans les lycées permet de rétribuer plus de 2 000 emplois permanents.

Déjà en décembre 2008, un supplément de 10 M€ a été apporté à l'enveloppe initiale des crédits de paiement, votée à hauteur de 78,5 M€ par un virement de crédits. Ces dépenses ont été consacrées principalement au financement des opérations qui sont en phase de réalisation des travaux. Cet abondement, complété par l'amendement qui vous est soumis aujourd'hui permet d'accélérer le paiement des entreprises mobilisés par les chantiers dans les lycées. La Région demandera d'ailleurs à son mandataire de veiller à accélérer les délais de paiement.

C'est pourquoi, pour permettre d'achever le PPI 2005 – 2009 dans un contexte économique qui justifie aussi de renforcer les investissements, l'enveloppe des crédits de paiement du programme 421 prévue en 2009, sera encore augmentée de 1,5 M€.

En conclusion, et suite à mon amendement aux propositions initiales, je vous propose sur le programme 421 « améliorer le cadre bâti des lycées publics » :

- > d'abonder de 91 500 000 € l'autorisation de programme ouverte au budget au titre des exercices 2005 à 2009,
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 5 100 000 € au titre de l'exercice 2009,
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement de 78 500 000 €,
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 5 100 000 €.

Programme n° 511

> Développer le transport ferroviaire de voyageurs et favoriser l'intermodalité

En application de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU), les Régions sont devenues autorités organisatrices des services régionaux de voyageurs depuis le 1er janvier 2002. Ce transfert de compétence a été accompagné d'une compensation financière au titre de l'exploitation, en tenant compte d'un assujettissement à la TVA à taux réduit.

Récemment, l'évolution de la jurisprudence de la Cour de justice des communautés européenne a toutefois conduit l'Etat à préciser les conditions de soumission des subventions à la TVA. Ainsi, les contributions d'exploitation, hors compensations tarifaires, qui sont versées à la SNCF par les régions ne sont pas soumises à la TVA, dès lors qu'elles constituent des subventions d'équilibre.

Une note du ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique, datée du 07 novembre 2008, a fait savoir que dorénavant le montant de la contribution régionale à la SNCF devait être acquitté hors taxes. Seuls les montants acquittés par la Région Bretagne au titre des compensations tarifaires sociales et régionales restent soumis à TVA (taux applicable 5,5%).

Dans le même temps, le projet de loi de finances rectificative pour 2008 a prévu de minorer définitivement la compensation versée par l'Etat au titre de cette compétence.

Dès lors, il convient de prendre acte de cette nouvelle doctrine fiscale qui s'est traduit par un avenant à la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transports de voyageurs entre la Région Bretagne et la SNCF (avenant n°5), validé par la commission permanente du 3 Décembre 2008.

Cet avenant à la convention TER nous conduit donc à revoir le montant de la contribution régionale prévue initialement dans le projet de budget pour 2009. A titre prévisionnel, il apparaît que l'exonération de la TVA pour la subvention d'équilibre atteindrait 2 M€ pour l'année 2009.

Pour le programme 511 « Développer le transport ferroviaire de voyageurs et favoriser l'intermodalité », je vous propose donc de modifier le projet de budget par une diminution de l'autorisation d'engagement et des crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 2 M€.

En conclusion, et suite à mon amendement aux propositions initiales, je vous propose sur le programme 511 « Développer le transport de voyageurs et favoriser l'intermodalité » :

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 200 000 000 € au titre de l'exercice 2009 ;
- > d'abonder de 13 850 000 € l'autorisation d'engagement de 557 778 600€ ouverte en 2007 au titre des exercices 2007 à 2013 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement de 41 514 200 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 76 789 000 € ;

Programme n° 531

>Moderniser les ports à vocation régionale

Lors du transfert des ports de l'Etat à la Région, il a été estimé que la remise en état des infrastructures transférées représentait un programme très important et nécessaire au développement de l'activité portuaire sur les différentes plateformes régionales.

Pour 2009, il est proposé que la Région accélère la mise en œuvre de ce programme d'investissement, en abondant de 1,5 M€ le programme 531 « Moderniser les ports à vocation régionale » en autorisation de programmes et crédits de paiement. Ces crédits seront donc portés à près de 31 M€.

Pour prendre toute la mesure de cet effort, on peut rappeler que la compensation financière transférée par l'Etat au titre de l'investissement portuaire s'élève à 1,6 M€ (sous forme de DGD, désormais gelée).

Ces inscriptions permettront d'anticiper des travaux déjà prévus, mais qui avaient été programmés initialement dans les années à venir. En 2009, la Région pourra ainsi engager et réaliser en particulier :

- un programme de remise en état des voiries structurantes du port de Brest ;
- la réhabilitation du quai du « Pourquoi-Pas ? » sur le port de Lorient ;
- la réhabilitation du quai du Naye et de la cale de la Bourse sur le port de Saint-Malo.

En conclusion, et suite à mon amendement aux propositions initiales, je vous propose sur le programme 531 « Moderniser les ports à vocation régionale » :

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 27 223 000 € au titre de l'exercice 2008 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 864 300 € au titre de l'exercice 2008 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement de 30 997 700 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 864 300 € ;

Mission VII > Pour une politique culturelle et sportive au service de tous.

Orientation stratégique VII-1 > Placer les démarches artistiques au cœur des territoires

Programme n° 711

>Accompagner et structurer les équipes artistiques, développer les industries culturelles régionales

L'Etat et le Conseil régional de Bretagne ont pris la décision de construire à Rennes de nouveaux locaux pour abriter les collections du Fonds Régional d'Art Contemporain de Bretagne (FRAC).

L'objectif principal de cet équipement est de permettre au FRAC de Bretagne de disposer d'espaces d'exposition lui permettant de montrer au public sa collection qui compte plus de 1 800 œuvres, l'une des plus riches au plan national. Mais il doit lui permettre également de répondre aux besoins nouveaux suscités par le développement de la collection, l'intensification de la diffusion, la multiplication des actions de médiation du service éducatif en direction notamment des scolaires et l'enrichissement du centre de ressources ouvert aux étudiants et chercheurs.

A cet égard, le programme prévoit la construction de 5 338 m² de salles d'exposition, réserves et locaux techniques pour les interventions sur les œuvres. L'équipement doit également abriter un centre de ressources documentaires et un amphithéâtre où des animations seront proposées au public, notamment scolaire.

La Région Bretagne a acquis un terrain en 2006, dans la ZAC de Beauregard. Le bâtiment conçu par Odile DECQ, retenue à l'issue d'un concours en 2005, présente une architecture audacieuse et des solutions techniques innovantes.

La première consultation des entreprises lancée en 2007 n'a pas mobilisé les entreprises. Un deuxième appel d'offres a été lancé en 2008, suivi de négociations avec des entreprises très impliquées pour faire aboutir le projet. Le coût des travaux s'élève à 11,45 M€ HT (en valeur décembre 2008) soit un investissement prévisionnel total actualisé de 17,8 M€ TTC, compris la charge foncière. Le financement de l'investissement sera réparti entre l'Etat, la Région Bretagne et la Ville de Rennes.

Compte tenu de la maturité du projet et du contexte économique, il est proposé d'accélérer le lancement des travaux de construction du bâtiment. Ces derniers devraient pouvoir être engagés dès janvier 2009 et mobiliser plus de 120 équivalents emplois permanents pendant deux années. Ce chantier, constitue ainsi un soutien à l'économie locale et plus spécialement au secteur du bâtiment.

Pour permettre l'engagement de ces travaux dès janvier, il est nécessaire d'abonder les crédits proposés pour 2009 au titre du programme 711 de 6 000 000 € en autorisation de programme et de 2 000 000 € en crédits de paiement.

En conclusion, et suite à mon amendement aux propositions initiales, je vous propose sur le programme 711 « Accompagner et structurer les équipes artistiques, développer les industries culturelles régionales» :

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 9 860 000 € au titre de l'exercice 2009 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 18 252 000 € au titre de l'exercice 2009 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement de 5 360 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 16 626 000 € ;

Programme n° 803

>Faciliter l'accès au logement pour tous et soutenir les politiques de rénovation urbaine

Dans le cadre de la politique du logement social, un volet est dédié à la réhabilitation du parc existant. L'aide apportée par la Région porte sur des travaux qui entraînent, *a minima*, des économies d'énergie de 20% (chauffage et électricité principalement).

Ainsi, à l'issue de ces réhabilitations, il est escompté une diminution des charges pour les locataires, diminution qui contribue à la dimension sociale de cette politique et au maintien du pouvoir d'achat des habitants.

Depuis 2005, le nombre de logements sociaux réhabilités et financés par la Région n'a cessé d'augmenter. En effet, notre aide a été très incitative pour des bailleurs sociaux qui sont peu aidés sur ce volet, et qui doivent mobiliser des fonds propres et de l'emprunt sur ces opérations. Enfin, les organismes montent des dossiers de réhabilitation de plus en plus qualitatifs permettant d'agir sur la maîtrise énergétique.

En 2009, un partenariat sera engagé avec la Caisse des dépôts pour accélérer ces réhabilitations. La Caisse des dépôts mettra en place un prêt à taux faible (prêt sur 15 ans et à taux constant) pour les bailleurs sociaux qui engageront des réhabilitations très qualitatives (un diagnostic thermique sera exigé et réalisé selon un cahier des charges réalisé par l'ADEME). Une instruction commune avec la Région permettra d'adosser une partie de nos aides sur ce prêt, équivalent à l'octroi d'un prêt à taux zéro.

Ainsi, en 2009, tout concourt à atteindre un volume plus important de logements sociaux réhabilités et financés par la Région. Ces réhabilitations, dans un contexte économique difficile, présentent plusieurs avantages :

- un volume de travaux mobilisables dans des délais assez courts ;
- des travaux qualitatifs portant sur l'isolation par l'extérieur, l'utilisation de matériaux, d'équipements performants et de procédés liés au développement durable qui engagent la filière bâtiment sur ce segment de compétences permettant, ainsi, de développer son savoir-faire ;
- des réhabilitations qui entraînent des économies d'énergie et donc de charges pour les locataires.

Afin d'amplifier ce volet de la politique du logement social, il est proposé d'abonder l'enveloppe des crédits de paiement en investissement de 1 M€. Ces crédits devraient permettre d'accélérer les paiements relatifs à la rénovation de 400 logements supplémentaires, en 2009, pour un montant moyen par logement apporté par la Région de 2 500 euros.

En conclusion, et suite à mon amendement aux propositions initiales, je vous propose sur le programme 803 « Faciliter l'accès au logement pour tous et soutenir les politiques de rénovation urbaine » :

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 16 000 000 € au titre de l'exercice 2009 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 250 000 € au titre de l'exercice 2009 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement de 10 780 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 200 000 € ;



En conclusion, en tenant compte de cet amendement, le budget primitif de la Région Bretagne pour 2009 pourra s'établir à 1 099 600 000 euros, en dépenses et en recettes. La ventilation des crédits par chapitres budgétaires conformément au cadre comptable est présentée dans l'annexe 2 de ce rapport.

Je vous prie de bien vouloir adopter ce projet de budget, tel qu'amendé par ce rapport.

Le Président du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JY Le Drian', with a horizontal line underneath.

Jean-Yves Le Drian

Détail des crédits

PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2009

Détail des crédits par programme

	AP 2009	AE 2009	TOTAL	CPI 2009	CPF 2009	TOTAL
I - Pour un aménagement attractif et équilibré de la Bretagne	51 130 000	16 442 000	67 572 000	25 330 000	9 087 000	34 417 000
P00101 Agir pour un aménagement contractualisé des territoires	51 130 000	14 257 000	65 387 000	25 330 000	7 087 000	32 417 000
P00102 Construire une politique foncière adaptée aux enjeux des politiques territoriales		2 185 000	2 185 000		2 000 000	2 000 000
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi de qualité	53 549 000	79 693 000	133 242 000	51 502 100	69 713 000	121 215 100
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation	21 270 000	43 965 000	65 235 000	17 450 000	39 725 000	57 175 000
P00211 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	17 970 000	13 885 000	31 855 000	14 150 000	13 155 000	27 305 000
P00212 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	3 300 000	13 880 000	17 180 000	3 300 000	14 370 000	17 670 000
P00214 Soutenir les pôles de compétitivité		16 200 000	16 200 000		12 200 000	12 200 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi	15 979 000	19 625 000	35 604 000	18 242 100	17 865 000	36 107 100
P00213 Favoriser la création d'entreprises						
P00220 Favoriser la création et la transmission d'entreprises	4 729 000	2 010 000	6 739 000	6 092 100	1 960 000	8 052 100
P00221 Faciliter l'ingénierie financière						
P00222 Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne	900 000	3 910 000	4 810 000	600 000	3 700 000	4 300 000
P00224 Développer le partenariat avec les entreprises bretonnes pour améliorer la qualité de l'emploi	10 200 000	4 905 000	15 105 000	11 400 000	4 405 000	15 805 000
P00225 Développer l'économie sociale et solidaire, aider l'emploi associatif et l'innovation sociale	150 000	6 000 000	6 150 000	150 000	5 000 000	5 150 000
P00226 Soutenir les filières et renforcer la coordination des opérateurs de l'économie bretonne		2 800 000	2 800 000		2 800 000	2 800 000
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire	9 100 000	12 600 000	21 700 000	6 700 000	8 900 000	15 600 000
P00231 Soutenir les pratiques agri-environnementales et l'aménagement de l'espace rural	4 500 000	6 500 000	11 000 000	4 300 000	4 900 000	9 200 000
P00232 Pérenniser et adapter le secteur agricole et soutenir la filière agroalimentaire	4 600 000	6 100 000	10 700 000	2 400 000	4 000 000	6 400 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer	7 200 000	3 503 000	10 703 000	9 110 000	3 223 000	12 333 000
P00241 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture et améliorer la sécurité maritime	4 200 000	3 400 000	7 600 000	5 340 000	3 120 000	8 460 000
P00242 Développer l'économie portuaire	3 000 000	103 000	3 103 000	3 770 000	103 000	3 873 000
III - Pour une formation de qualité tout au long de la vie permettant l'égalité des chances	6 700 000	249 537 000	256 237 000	5 639 000	230 437 000	236 076 000
Développer et améliorer l'offre de formation	300 000	155 250 000	155 550 000	559 000	145 350 000	145 909 000
P00311 Faciliter l'accès à la qualification et à l'emploi		9 600 000	9 600 000		8 000 000	8 000 000
P00312 Former tout au long de la vie		68 750 000	68 750 000		63 350 000	63 350 000
P00313 Assurer la rémunération des stagiaires		28 700 000	28 700 000		26 200 000	26 200 000
P00314 Encourager les évolutions pédagogiques des organismes de formation	300 000	1 000 000	1 300 000	559 000	600 000	1 159 000
P00315 Assurer les formations sanitaires et sociales		47 200 000	47 200 000		47 200 000	47 200 000
Favoriser l'apprentissage	6 300 000	88 800 000	95 100 000	5 000 000	79 350 000	84 350 000
P00321 Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	6 300 000	35 800 000	42 100 000	5 000 000	35 000 000	40 000 000
P00322 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement		53 000 000	53 000 000		44 350 000	44 350 000
Assurer la relation formation emploi ; assurer l'égalité femme-homme	100 000	5 487 000	5 587 000	80 000	5 737 000	5 817 000
P00331 Accompagner tous les publics et assurer l'égalité femme-homme	100 000	3 750 000	3 850 000	80 000	4 000 000	4 080 000
P00332 Développer l'observation de la relation emploi-formation		1 100 000	1 100 000		1 100 000	1 100 000
P00333 Participer aux programmes européens et permettre les échanges internationaux		637 000	637 000		637 000	637 000
IV - Pour une amélioration des conditions de vie et de réussite dans les lycées*	130 050 000	71 870 000	201 920 000	111 278 000	70 445 000	181 723 000
Promouvoir les projets éducatifs et les initiatives lycéennes	130 000	3 400 000	3 530 000	60 000	2 700 000	2 760 000
P00411 Promouvoir les projets éducatifs et les initiatives lycéennes	130 000	3 400 000	3 530 000	60 000	2 700 000	2 760 000
Améliorer le cadre bâti des lycées	108 950 000	5 280 000	114 230 000	91 900 000	5 280 000	97 180 000
P00421 Améliorer le cadre bâti des lycées publics	91 500 000	5 100 000	96 600 000	78 500 000	5 100 000	83 600 000
P00422 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés	17 450 000	180 000	17 630 000	13 400 000	180 000	13 580 000
Améliorer les équipements pédagogiques des lycées	20 970 000	315 000	21 285 000	19 318 000	315 000	19 633 000
P00431 Améliorer les équipements pédagogiques dans les lycées publics	14 890 000	10 000	14 900 000	14 138 000	10 000	14 148 000
P00432 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	4 450 000	20 000	4 470 000	4 050 000	20 000	4 070 000
P00433 Développer l'usage des technologies d'information et de communication pour l'enseignement dans les lycées	1 630 000	285 000	1 915 000	1 130 000	285 000	1 415 000
Améliorer le fonctionnement des lycées et participer aux dépenses des familles		62 875 000	62 875 000		62 150 000	62 150 000
P00441 Assurer le fonctionnement des lycées publics		27 660 000	27 660 000		27 660 000	27 660 000
P00442 Participer au fonctionnement des établissements privés		26 790 000	26 790 000		26 790 000	26 790 000
P00443 Participer à l'achat de livres et de matériels scolaires		8 425 000	8 425 000		7 700 000	7 700 000

PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2009

Détail des crédits par programme

	AP 2009	AE 2009	TOTAL	CPI 2009	CPF 2009	TOTAL
V - Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie						
Développer les modes de transports collectifs régionaux et l'intermodalité	308 065 500	22 660 300	330 725 800	140 426 000	80 212 100	220 638 100
P00511 Développer le transport ferroviaire de voyageurs et favoriser l'intermodalité	256 272 500	20 655 000	276 927 500	86 108 300	78 206 800	164 315 100
P00512 Moderniser le réseau ferré et les gares	200 000 000	13 850 000	213 850 000	41 514 200	76 789 000	118 303 200
P00513 Adapter le transport routier de voyageurs régional structurant	56 272 500	350 000	56 622 500	44 594 100	350 000	44 944 100
Moderniser le réseau routier structurant		6 455 000	6 455 000		1 067 800	1 067 800
P00521 Moderniser le réseau routier structurant	21 250 000		21 250 000	21 500 000		21 500 000
Moderniser les infrastructures portuaires, aéroportuaires et fluviales	21 250 000		21 250 000	21 500 000		21 500 000
P00531 Moderniser les ports à vocation régionale	30 543 000	2 005 300	32 548 300	32 817 700	2 005 300	34 823 000
P00532 Moderniser les aéroports à vocation régionale	27 223 000	864 300	28 087 300	30 997 700	864 300	31 862 000
P00533 Moderniser les voies navigables bretonnes	820 000	641 000	1 461 000	820 000	641 000	1 461 000
	2 500 000	500 000	3 000 000	1 000 000	500 000	1 500 000
VI - Pour une exemplarité environnementale et un tourisme renouvelé						
Modifier les pratiques pour préserver les ressources naturelles	28 600 000	23 400 000	52 000 000	30 850 000	20 870 000	51 720 000
P00611 Restaurer la qualité des eaux	14 600 000	8 875 000	23 475 000	15 350 000	8 945 000	24 295 000
P00612 Développer une politique durable de l'énergie, de l'air et des déchets	4 000 000	6 225 000	10 225 000	4 000 000	6 225 000	10 225 000
P00613 Promouvoir l'écologie urbaine	3 600 000	1 725 000	5 325 000	4 350 000	1 795 000	6 145 000
Encourager la mutation de l'économie touristique et valoriser les patrimoines	7 000 000	925 000	7 925 000	7 000 000	925 000	7 925 000
P00621 Sauvegarder et valoriser le patrimoine naturel et les paysages	14 000 000	14 525 000	28 525 000	15 500 000	11 925 000	27 425 000
P00622 Valoriser le patrimoine culturel, artistique et architectural	900 000	2 725 000	3 625 000	900 000	2 725 000	3 625 000
P00623 Adapter la politique touristique aux exigences nouvelles du secteur	5 400 000	1 400 000	6 800 000	5 400 000	1 400 000	6 800 000
	7 700 000	10 400 000	18 100 000	9 200 000	7 800 000	17 000 000
VII - Pour une politique culturelle et sportive au service de tous						
Placer les démarches artistiques au cœur des territoires	17 430 000	28 587 600	46 017 600	11 180 000	25 465 900	36 645 900
P00711 Accompagner et structurer les équipes artistiques, développer les industries culturelles régionales	12 660 000	19 072 000	31 732 000	7 960 000	17 946 000	25 906 000
P00714 Développer l'image et soutenir l'activité audiovisuelle	9 860 000	18 252 000	28 112 000	5 360 000	16 626 000	21 986 000
Promouvoir la langue bretonne et l'expression gallèse	2 800 000	820 000	3 620 000	2 600 000	1 320 000	3 920 000
P00721 Promouvoir la langue bretonne et l'expression gallèse	570 000	6 415 600	6 985 600	570 000	4 419 900	4 989 900
Développer le sport en région et contribuer à l'épanouissement de la jeunesse	570 000	6 415 600	6 985 600	570 000	4 419 900	4 989 900
P00751 Développer le sport en région et contribuer à l'épanouissement de la jeunesse	4 200 000	3 100 000	7 300 000	2 650 000	3 100 000	5 750 000
	4 200 000	3 100 000	7 300 000	2 650 000	3 100 000	5 750 000
VIII - Pour une Bretagne solidaire						
P00801 Participer à la promotion de la santé publique	16 360 000	1 810 000	18 170 000	11 240 000	1 590 000	12 830 000
P00802 Développer les solidarités internationales		950 000	950 000		950 000	950 000
P00803 Faciliter l'accès au logement pour tous et soutenir les politiques de rénovation urbaine	360 000	610 000	970 000	460 000	440 000	900 000
	16 000 000	250 000	16 250 000	10 780 000	200 000	10 980 000
IX - Pour le développement des actions européennes et interrégionales						
P00901 Renforcer la présence et la participation de la Bretagne en Europe et à l'international	70 000	1 645 000	1 715 000	70 000	1 565 000	1 635 000
	70 000	1 645 000	1 715 000	70 000	1 565 000	1 635 000
X - Etudes et évaluation						
P01001 Mieux comprendre et mieux évaluer pour bien décider		700 000	700 000		700 000	700 000
		700 000	700 000		700 000	700 000
XI - Promotion						
P01101 Valoriser la Bretagne et les innovations régionales	450 000	7 215 000	7 665 000	900 000	7 215 000	8 115 000
P01102 Fonds d'intervention régional		5 665 000	5 665 000		5 665 000	5 665 000
	450 000	1 550 000	2 000 000	900 000	1 550 000	2 450 000
Total	612 404 500	503 559 900	1 115 964 400	388 415 100	517 300 000	905 715 100
XII - Autres dépenses						
Fonds de gestion des crédits européens	3 905 500	1 500 000	5 405 500	38 360 900	155 524 000	193 884 900
P08000 Subvention globale				5 800 000	4 200 000	10 000 000
P08001 Actions innovatrices						
Dépenses de moyens	3 905 500	1 500 000	5 405 500	32 560 900	151 324 000	183 884 900
P09000 Opérations mobilières et immobilières	2 282 500		2 282 500	2 242 500		2 242 500
P09001 Service de la dette				30 195 400	18 304 600	48 500 000
P09002 Frais généraux de fonctionnement	123 000		123 000	123 000	17 552 200	17 675 200
P09003 Mouvements financiers divers					993 200	993 200
P09010 Equipement des groupes d'élus	1 500 000	1 500 000	3 000 000			
P09012 Rémunérations					114 474 000	114 474 000
Total général	616 310 000	505 059 900	1 121 369 900	426 776 000	672 824 000	1 099 600 000

Cadre comptable

III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
A

Chapitres	LIBELLES	Vote du Conseil Régional sur les AP lors de la séance budgétaire		Vote du Conseil Régional sur les crédits de l'exercice	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Groupe 90	Opérations ventilées	614 810 000,00		396 580 600,00	46 106 000,00
900	SERVICES GENERAUX	3 285 500,00		9 595 500,00	5 800 000,00
901	FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	6 700 000,00		5 639 000,00	0,00
902	ENSEIGNEMENT	138 950 000,00		118 478 000,00	22 858 000,00
903	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	22 830 000,00		16 580 000,00	0,00
904	SANTE ET ACTION SOCIALE	0,00		0,00	0,00
905	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	67 130 000,00		36 110 000,00	0,00
906	(Fonction en réserve)	0,00		0,00	0,00
907	ENVIRONNEMENT	15 500 000,00		16 250 000,00	0,00
908	TRANSPORTS	308 065 500,00		140 426 000,00	10 800 000,00
909	ACTION ECONOMIQUE	52 349 000,00		53 502 100,00	6 648 000,00
Groupe 92	Opérations non ventilées			96 439 320,42	320 762 654,47
921	Taxes non affectées			0,00	0,00
922	Dotations et participations			0,00	17 000 000,00
923	Dettes et autres opérations financières			30 195 400,00	150 800 000,00
924	Non utilisée			0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales			60 000 000,00	60 000 000,00
926	Transferts entre les sections			6 243 920,42	92 962 654,47
950	Dépenses imprévues	1 500 000,00			
951	Virements de la section de fonctionnement				126 051 265,95
954	Produit des cessions d'immobilisations				100 000,00
	TOTAL des groupes fonctionnels	616 310 000,00		493 019 920,42	493 019 920,42

III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

Chapitres	LIBELLES	Vote du Conseil Régional sur les AE lors de la séance budgétaire		Vote du Conseil Régional sur les crédits de l'exercice	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Groupe 93	Opérations ventilées	503 559 900,00		652 704 600,00	21 149 000,00
930	SERVICES GENERAUX	10 170 000,00		67 069 600,00	4 200 000,00
931	FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	249 537 000,00		230 437 000,00	6 000 000,00
932	ENSEIGNEMENT	73 960 000,00		147 165 000,00	6 830 000,00
933	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	29 987 600,00		28 189 200,00	0,00
934	SANTE ET ACTION SOCIALE	950 000,00		950 000,00	0,00
935	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	16 692 000,00		9 287 000,00	0,00
936	(Fonction en réserve)	0,00		0,00	0,00
937	ENVIRONNEMENT	11 600 000,00		11 670 000,00	0,00
938	TRANSPORTS	22 660 300,00		82 363 800,00	500 000,00
939	ACTION ECONOMIQUE	88 003 000,00		75 573 000,00	3 619 000,00
Groupe 94	Opérations non ventilées			113 082 054,47	870 688 920,42
940	Impositions directes			10 000,00	205 643 000,00
941	Autres impôts et taxes			0,00	267 973 000,00
942	Dotations et participations			0,00	388 727 000,00
943	Opérations financières			19 287 800,00	2 102 000,00
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			821 600,00	0,00
945	Provisions			0,00	0,00
946	Transferts entre les sections			92 962 654,47	6 243 920,42
952	Dépenses imprévues	1 500 000,00			
953	Virement à la section d'investissement			126 051 265,95	
	TOTAL des groupes fonctionnels	505 059 900,00		891 837 920,42	891 837 920,42

